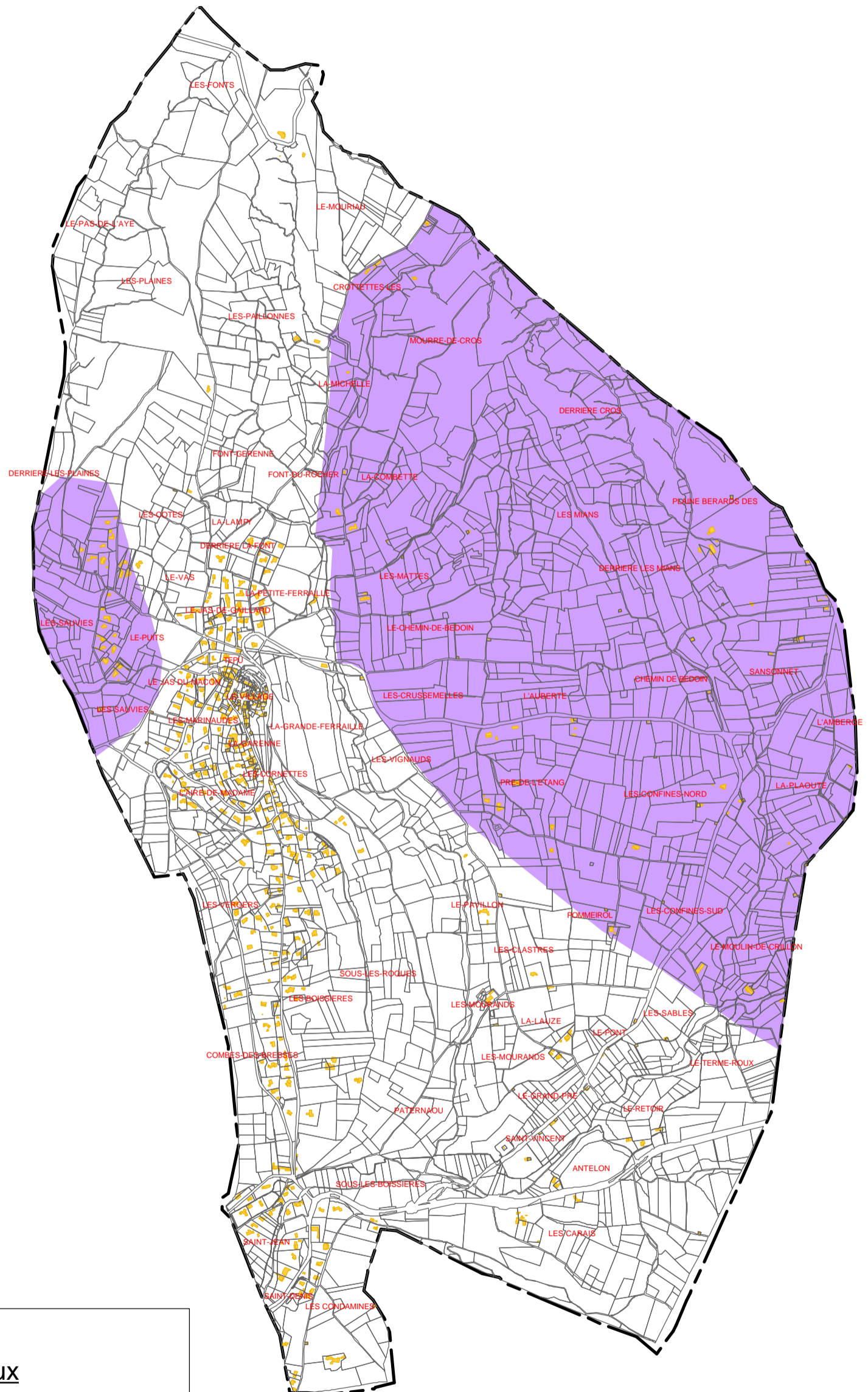


Annexe à l'arrêté préfectoral N° 2010206-0002 du 25 juillet 2014 portant définition des zones à enjeux sanitaires et environnementaux dans le cadre de l'arrêté ministériel définissant les conditions de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif traitant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

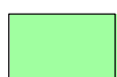


PRÉFET
DE VAUCLUSE

COMMUNE DE CRILLON LE BRAVE



Zones à enjeux



Zone à enjeu environnemental



Zone à enjeu sanitaire

Echelle : 1 / 15 000